




Agence de Régulation des Postes
et des Communications Électroniques



REPUBLIC OF
THE CONGO

Homologation des Equipements Terminaux et Radioélectriques



- A- Situation actuelle**
- B- Projets en cours**
- C- Vision à court terme**

A- Situation actuelle

1- Encadrement de l'activité:

- Loi 09 du 25 Novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques:

« Article 54 : Les équipements terminaux destinés à être connectés à un réseau ouvert au public et les équipements radioélectriques sont soumis à une homologation de l'agence de régulation.

L'agrément a pour objet de garantir le respect des exigences essentielles et de vérifier la conformité des équipements aux normes et spécifications techniques en vigueur au Congo.»



A- Situation actuelle

1- Encadrement de l'activité:

- Loi 09 du 25 Novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques:

« Article 55 : L'agence détermine la procédure d'agrément des équipements et des laboratoires nationaux et internationaux ainsi que les conditions de reconnaissance des normes et spécifications techniques.

Elle détermine également les types d'équipements de communications électroniques et de radiocommunication nécessitant une qualification technique pour leur raccordement, leur mise en service et leur entretien, ainsi que les critères et la procédure d'admission des personnes appelées à réaliser ces travaux.

- En l'absence des normes et spécifications techniques, l'agence applique les normes et spécifications de l'Union Internationale des télécommunications. »



A- Situation actuelle

1- Encadrement de l'activité:

- Décret n° 2015-254 du 19 février 2015 fixant les conditions et les modalités d'homologation des équipements terminaux et radioélectriques, de vérification de la conformité et du contrôle technique à l'importation des équipements de communications électroniques



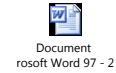
A- Situation actuelle

2- Mode opératoire : **déclaratif jusqu'au 31 décembre 2015**

- Les certificats délivrés de 2012 à ce jour 2015



B- Projets en cours



1- Mise en place d'un laboratoire d'homologation:

- L'ARPCE a délivré en date du 26 Mai 2015 un agrément d'installation de laboratoire d'essais et de mesures des équipements terminaux et radioélectriques à la succursale de la société coréenne JF CORPORATION
- Le laboratoire est opérationnel depuis fin octobre 2015
- Les équipements terminaux et radioélectriques seront soumis aux tests de laboratoire et/ou à l'analyse des rapports à partir du 1^{er} Janvier 2016
- Les normes applicables: ETSI, ITU, FCC, IEC(dont la République du Congo est membre depuis 2008-06-01),



B- Projets en cours

2- Echanges en vue de la mise en place des procédures d'importation et d'enlèvement des équipements terminaux et radioélectriques:

Les négociations sont en cours avec les services des douanes congolaises, dans le but de définir un cadre de travail



C- Vision à court terme

- 1- Tous les équipements terminaux destinés à être connectés au réseau ouvert au public et les équipements radioélectriques feront désormais l'objet des tests, mesures et vérifications des rapports par le laboratoire JFC actuellement agréé au Congo
- 2- Le contrôle aux frontières sera assuré en collaboration avec les services des douanes congolaises
- 3- Ouverture d'un cadre d'échange avec les régulateurs de la sous-région ne disposant pas de laboratoire d'homologation



MERCI!

